

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

4

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 27 juin 2022



MAIRIE DE DIJON

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire : Madame MONTEIRO

Membres présents :

Monsieur REBSAMEN - Madame KOENDERS - Monsieur DESEILLE - Madame MARTIN - Monsieur PRIBETICH - Madame ZIVKOVIC - Monsieur EL HASSOUNI - Monsieur HOAREAU - Monsieur LEHENOFF - Madame MARTIN-GENDRE - Monsieur BERTHIER - Madame BELHADEF - Monsieur LOVICHY - Madame BATAILLE - Monsieur BORDAT - Madame BLAYA - Madame PFANDER-MENY - Monsieur MEKHANTAR - Madame CHARRET-GODARD - Madame CHOLLET - Monsieur DURAND - Monsieur MASSON - Monsieur MEZUI - Madame TENENBAUM - Monsieur TESTORI - Madame VACHEROT - Monsieur COURGEY - Monsieur AMIRI - Madame DU TERTRE - Madame EL MESDADI - Monsieur HAEGY - Madame JUBAN - Madame JUILLARD-RANDRIAN - Monsieur LEMANCEAU - Madame MONTEIRO - Monsieur MOREL - Madame GERBET - Monsieur BICHOT - Madame RENAUD - Madame JACQUEMARD - Monsieur DAVID - Monsieur CHEVALIER - Monsieur BOURGUIGNAT - Monsieur SIBERT - Monsieur CHATEAU - Madame MODDE - Madame HUON-SAVINA - Monsieur ROBERT - Monsieur MULLER - Madame REVEL

Membres excusés :

Madame TOMASELLI (pouvoir Madame KOENDERS) - Madame AKPINAR-ISTIQUAM (pouvoir Madame MARTIN) - Monsieur AVENA (pouvoir Monsieur PRIBETICH) - Monsieur HAMEAU (pouvoir Madame BLAYA) - Monsieur N'DIAYE (pouvoir Madame TENENBAUM) - Madame BALSON (pouvoir Monsieur BERTHIER) - Madame VUILLEMIN (pouvoir Monsieur CHEVALIER) - Madame HERVIEU (pouvoir Monsieur MULLER) - Monsieur DE VREGILLE (pouvoir Monsieur BOURGUIGNAT)

Membres absents :

OBJET

DE LA DELIBERATION

Budget Supplémentaire de l'exercice 2022 - Approbation

Monsieur DESEILLE expose :

Le budget primitif 2022 ayant été voté en décembre 2021 sans reprise anticipée des résultats, il convient de procéder à l'adoption d'un budget supplémentaire.

Le budget supplémentaire a, en premier lieu, pour objet :

- de procéder à la reprise dans le budget 2022 des résultats dégagés au compte administratif de l'exercice précédent (2021), conformément à leurs modalités d'affectation définies par le conseil municipal lors de sa présente séance ;

- d'intégrer les restes à réaliser d'investissement de l'exercice 2022 (reports de 2021 en 2022).

En second lieu, il permet également de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires par rapport au budget primitif, ainsi qu'à des inscriptions nouvelles en dépenses comme en recettes.

A cet égard, le présent budget supplémentaire permet essentiellement :

- de prendre en compte les conséquences budgétaires de l'inflation (+ 5,2 % sur un an en mai 2022) ainsi que la hausse des coûts principalement au niveau de l'énergie et de l'alimentation;
- de permettre le versement d'une avance de trésorerie et d'une subvention d'équilibre à la Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise sur différentes opérations d'aménagement ;
- de réactualiser les crédits de paiement de deux autorisations de programme ;
- de mettre à jour les prévisions de recettes fiscales et des dotations de l'Etat ;
- d'intégrer la diminution de la dotation de solidarité communautaire de Dijon métropole approuvée par délibération du conseil métropolitain du 24 mars 2022.

Les autres mouvements de crédits proposés dans le cadre du présent budget supplémentaire constituent des ajustements essentiellement techniques et comptables, dont un pour rectifier des amortissements 2020 réalisés à tort .

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2311-5 ;

Vu le règlement budgétaire et financier de la Ville de Dijon approuvé par délibération du Conseil municipal du 17 juin 2021.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - approuver le budget supplémentaire de l'exercice 2022, conformément à la maquette budgétaire et au document budgétaire annexé au présent rapport présentant en détail les principales opérations nouvelles ;

2 - approuver l'opération d'ordre non budgétaire de reprise d'amortissements 2020 réalisés à tort par le débit des comptes 281314,281318 et 281533 et le crédit du compte 1068 pour un montant de 59 499 € ;

3 – autoriser Monsieur le Maire, en tant que de besoin, à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 48

Contre : 11

Abstentions : 0